

La rentabilité de la prévention



Les lésions professionnelles (accidents et maladies du travail) affectent l'intégrité physique des travailleurs et coûtent très cher aux victimes et à leur famille, à la

société ainsi qu'aux organisations. Les impacts des lésions professionnelles nuisent à la productivité, à la qualité et à la disponibilité des services et même

au climat de travail. Ces conséquences affectent l'efficacité des organisations. La solution est pourtant bien connue: **il faut agir en prévention.**

Certes nous avons la solution, mais il reste encore un pas à faire pour résoudre le problème; nous devons changer les mentalités. Ainsi, au lieu de nous demander: **Pouvons-nous nous permettre d'investir en prévention dans un contexte où l'argent est rare?** Nous devrions nous demander: **Pouvons-nous nous permettre d'avoir des lésions professionnelles peu importe le contexte?**

La prévention c'est rentable, tant au niveau humain, social, que financier. La diminution des risques dans les milieux de travail entraîne une diminution du nombre de lésions professionnelles et par voie de conséquence des coûts qui y sont associés. Cette diminution des coûts augmente les sommes disponibles à consacrer aux opérations et les sommes à réinvestir en prévention permettant ainsi d'améliorer la sécurité des employés et les services à la population sans pour autant augmenter leur niveau de taxation. Mais pour s'engager en prévention, mettre le temps, l'argent et les énergies nécessaires, il faut pouvoir en apprécier **les retombées tant humaines que financières.**

Êtes-vous un bon « casse-coûts » ?

1. Savez-vous si le taux de cotisation que votre organisme municipal paie à la CSST est supérieur au taux payé par les autres organismes municipaux ?
2. Connaissez-vous le montant de la facture que votre organisme municipal paie à la CSST ?
3. Savez-vous que votre facture à la CSST représente une infime partie des coûts réels de vos lésions professionnelles ?
4. Connaissez-vous les coûts indirects de vos lésions professionnelles ?
5. Pouvez-vous dire quelle portion de votre budget est allouée au paiement des coûts totaux de vos lésions professionnelles ?
6. Votre organisme municipal s'implique-t-il en prévention ?
7. Connaissez-vous les impacts d'une démarche structurée en prévention ?
8. Croyez-vous que la prévention puisse améliorer les services aux citoyens ?
9. Croyez-vous que la prévention puisse permettre de réduire le niveau de taxation des contribuables ?
10. Croyez-vous que la gestion de la prévention soit rentable pour un organisme municipal et qu'elle puisse lui permettre d'économiser une part importante de ses revenus ?

Si vous avez répondu **OUI** à toutes ces questions, vous êtes un bon « **CASSE-COÛTS** ». Si vous avez répondu **NON** à une ou plusieurs de ces questions, votre organisation risque de se retrouver dans une position « **CASSE-COÛ** ». Dans ce cas, ce qui suit pourrait vous intéresser.



Cette fiche de sensibilisation vise à démontrer que la prévention des lésions professionnelles est un investissement qui rapporte, que l'on soit élu, gestionnaire, travailleur municipal ou représentant syndical. Elle aborde les différents coûts reliés aux lésions professionnelles ainsi que les principales retombées d'une démarche structurée en prévention.

LES COÛTS DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Selon la taille de votre organisation et sa performance en santé et en sécurité, la diminution du taux de cotisation à la CSST peut représenter des sommes considérables pouvant servir à des fins beaucoup plus productives comme la réduction du compte de taxes des contribuables ou encore, l'amélioration des services offerts.

Le régime de santé et de sécurité du travail est en fait une assurance collective qui, entre autres, permet aux entreprises de se protéger contre d'éventuelles poursuites civiles suite à un accident du travail et assure un revenu aux victimes de lésions professionnelles. Ce sont les employeurs québécois qui, par leurs cotisations, financent le régime de santé et de sécurité du travail. Plus il y a de lésions, plus les primes sont élevées.

À VOTRE AVIS QUI PAIE LA FACTURE? LA MUNICIPALITÉ ? LES ÉLUS ? LES GESTIONNAIRES ? LES TRAVAILLEURS ? LES CONTRIBUABLES ?

Les lésions professionnelles... ça coûte beaucoup plus cher qu'on ne le croit !

Du point de vue humain, social ou économique, les lésions professionnelles coûtent beaucoup trop cher. Elles entraînent non seulement des conséquences évidentes mais elles ont aussi d'autres répercussions que nous n'avons pas encore fini d'évaluer.

Les coûts humains

Il n'y a rien de plus dramatique que les aspects humains d'une lésion professionnelle :

- ◆ **blesure ;**
- ◆ **douleur ;**
- ◆ **angoisse ;**
- ◆ **insécurité ;**
- ◆ **perte d'intégrité physique et psychique ;**
- ◆ **décès ;**
- ◆ **etc.**

La souffrance humaine ne peut laisser personne indifférent. De nombreux témoignages de victimes de lésions professionnelles parlent de désespoir, de solitude, d'anxiété et de crainte face à l'avenir.

Un accident du travail peut bouleverser la vie de la victime mais aussi celle de toute sa famille. Un travailleur qui subit une lésion professionnelle et devient incapable de travailler, se voit très souvent incapable de s'adonner aussi à ses activités sociales et familiales. Les activités quotidiennes deviennent parfois

des obstacles difficiles à surmonter. Trop souvent les séquelles physiques et psychologiques persistent des mois, voire même des années après l'événement.

Les coûts sociaux

Les lésions professionnelles entraînent aussi des coûts pour la société. Il suffit de penser à certaines problématiques vécues par les travailleuses et travailleurs victimes de lésions professionnelles ainsi qu'aux frais encourus par la société pour résoudre ces problèmes :

- ◆ alcoolisme ;
- ◆ dépression ;
- ◆ divorce ;
- ◆ détérioration du climat familial ;
- ◆ etc.

Des conséquences qui ont un impact sur la qualité de vie de tous et chacun et qui constituent autant de bonnes raisons pour faire de la prévention des lésions professionnelles une valeur sociale.

Les coûts financiers

Les coûts financiers des lésions professionnelles représentent des sommes considérables qui ne peuvent être affectées au bon fonctionnement de la municipalité et des entreprises par-municipales.

Les coûts totaux des lésions professionnelles sont beaucoup plus élevés que les seules sommes versées sous forme de cotisation à la CSST. Aux coûts directs viennent s'ajouter les coûts indirects.

Les coûts directs

Ce sont les coûts reliés à l'indemnisation et à la réparation des lésions professionnelles. Ils sont habituellement connus par les gestionnaires puisqu'ils apparaissent sur les relevés de la CSST. Ils couvrent :

- ◆ les indemnités de remplacement du revenu ;
- ◆ l'assistance médicale ;
- ◆ les frais de réadaptation ;
- ◆ les indemnités pour dommages corporels ;
- ◆ les indemnités de décès ;
- ◆ les autres indemnités (bris de prothèses ou orthèses, vêtements, etc.).

Plus les lésions professionnelles sont fréquentes et plus elles sont graves, plus ces coûts sont élevés. Cela est encore plus vrai avec les modifications récemment apportées à la tarification de la CSST. Les coûts directs sont importants, cependant ils ne représentent qu'une infime partie des coûts réels des lésions professionnelles.

Les coûts indirects

Ce sont des coûts qui viennent s'ajouter aux coûts directs. Ils sont reliés à l'accident mais occasionnés surtout par des faits et des événements qui surviennent après l'événement lui-même. Il s'agit des frais reliés :

- ◆ au temps perdu ou improductif avant que les activités ne reprennent leur cours normal suite à un accident ;
- ◆ aux coûts des démarches administratives internes liées au régime d'indemnisation et à

- l'enquête de l'accident ;
- ◆ aux bris d'équipement et autres pertes matérielles ;
- ◆ aux coûts de remplacement de la main d'œuvre (recrutement, sélection, formation) ;
- ◆ etc.

On découvre ces coûts graduellement, et très souvent, on ne fait même pas le lien avec l'événement.

D'après plusieurs études, les coûts indirects représentent, selon le secteur d'activité, la taille de l'organisation, la gravité des accidents, etc., de 1 à 6 fois les sommes versées à la CSST.

Même les accidents sans perte de temps, y compris ceux qui ne produisent pas de blessure, entraînent des coûts considérables malgré l'absence de coûts directs. Ils sont occasionnés plus particulièrement par les pertes matérielles accidentelles. Si l'on ajoute les coûts de ces accidents, on peut estimer les coûts indirects en multipliant de 3 à 10 fois les coûts directs.

Saviez-vous que...

Pour une municipalité dont la facture d'indemnisation s'élèverait à 300 000 \$, les coûts indirects seraient d'au moins 900 000 \$; la dépense réelle serait alors supérieure à 1 000 000 \$.

VOTRE MUNICIPALITÉ A-T-ELLE LES MOYENS DE SE PERMETTRE DE TELLES DÉPENSES ?

LA GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Les lésions professionnelles ont un impact important sur les ressources humaines mais elles affectent aussi les coûts d'opération et la qualité de la gestion municipale. Les gestionnaires consciencieux ne prennent pas ces informations à la légère. C'est pourquoi ils ont une préoccupation constante pour la santé et la sécurité dans leur gestion quotidienne.

La gestion de la santé et de la sécurité comprend 4 volets: **le volet financier**, c'est à dire la gestion des coûts liés à notre système de santé et de sécurité; **le volet des lésions professionnelles** ou tout ce qui touche le suivi administratif des accidents et des maladies du travail; **le volet des interventions d'urgence** qui vise la mise en place de structures permettant une action rapide lorsque survient un accident ou une catastrophe et finalement, **le volet de la prévention**.

La prévention des lésions professionnelles vise la mise en place d'activités pour l'identification et le contrôle des situations à risques, comme par exemple:

- ◆ l'enquête et l'analyse des accidents ;
- ◆ l'inspection du milieu de travail ;
- ◆ l'analyse des tâches et des postes ;
- ◆ l'élaboration et l'application rigoureuse d'une politique en santé et en sécurité ;
- ◆ la création de comités de santé et de sécurité ;
- ◆ la surveillance du milieu et la conformité aux normes ;
- ◆ l'implication pro-active dans les projets en prévention ;
- ◆ le contrôle des matières dangereuses ;
- ◆ etc.

Les activités reliées à ces 4 volets visent le même objectif : la réduction des pertes humaines, matérielles et financières reliées aux accidents et aux maladies du travail. **Le volet prévention** est le seul qui puisse agir sur les causes des accidents et par conséquent, empêcher leur survenue. Si les accidents ne surviennent plus, ils ne génèrent plus aucun coût. Ainsi, il s'avère beaucoup plus profitable de concentrer nos efforts sur le dossier de la prévention.

La prévention, ça rapporte

Il n'y a pas 36 façons de diminuer les lésions professionnelles. Il faut investir plus d'argent et d'énergie dans la prévention pour éliminer les risques présents dans les milieux de travail. Il s'agit bien d'investissements car l'expérience démontre qu'une intervention structurée en prévention réduit la fréquence et la gravité des lésions professionnelles et peut ainsi en diminuer les coûts de façon efficace. Ces investissements offrent enfin une vraie possibilité de gains durables pour l'organisation.

Les investissements en prévention peuvent être faciles à justifier si on démontre qu'ils sont moins élevés que ce qu'il en coûte en frais directs et indirects pour la réparation des lésions professionnelles. En voici quelques exemples :

Un préposé à l'entretien est électrocuté lors de l'utilisation d'une perceuse électrique sur un escalier métallique. La seule rallonge disponible n'avait pas de mise à la terre.

- ◆ **Coûts directs imputés** au dossier de la municipalité : **463 000 \$**
- ◆ **Coûts indirects** 1 à 10 fois les coûts directs
- ◆ **Coûts de la prévention** achat d'une bonne rallonge : **50 \$**

Une collision entre un autobus et une camionnette s'est produite : six passagers ont subi des blessures mineures, le chauffeur fut blessé au cou et le véhicule très endommagé. Les freins de l'autobus étaient défectueux, le chauffeur n'a pu faire un arrêt obligatoire.

- ◆ **Coûts directs imputés** au dossier de la société de transport : **4 000 \$**
- ◆ **Coûts indirects** assumés par la société de transport : **13 000 \$**
- ◆ **Coûts de la prévention** entretien et réparation des freins : **400 \$**

Un policier glisse sur une flaque d'eau qui se trouvait sur le plancher du poste. Entorse lombaire sévère.

- ◆ **Coûts directs imputés** au dossier de la municipalité : **11 420 \$**
- ◆ **Coûts indirects** assumés par la municipalité (remplacement et temps supplémentaire) : **18 000 \$**
- ◆ **Coûts de la prévention** nettoyage du plancher : **Presque nuls**

En sortant de la caserne alors qu'il répondait à un appel, un camion de pompier heurte la porte qui n'était pas complètement ouverte. Personne n'est blessé. Le gyrophare et le toit de la cabine sont endommagés.

- ◆ **Coûts directs imputés** au dossier de la municipalité : **0 \$**
- ◆ **Coûts indirects** assumés par la municipalité : **4 000 \$**
- ◆ **Coûts de la prévention** installation de feux rouge et vert jumelés aux mouvements de la porte : **400 \$**

Saviez-vous que...

Les organismes municipaux qui évaluent les coûts associés aux lésions professionnelles constatent que

- ◆ dans la majorité des cas, l'investissement nécessaire pour corriger la situation est amorti en dedans d'un an;
- ◆ cet investissement ponctuel rapporte des avantages financiers récurrents.

Mettre l'emphase sur la prévention permet avant tout de diminuer les **coûts humains** mais cela permet aussi de réduire les coûts financiers et ainsi dégager des sommes importantes pouvant être réinjectées en prévention. La survenue de lésions professionnelles influence de façon substantielle les cotisations versées à la CSST. Par exemple, en 1999 (avec un taux de l'unité de 1,93\$) le taux de cotisation d'une municipalité ayant une masse salariale de 20 000 000\$ pouvait varier de 0,83\$ à 4,91\$ selon sa performance en santé et en sécurité faisant ainsi varier sa prime à la CSST de 166 000\$ à 982 000\$,

un écart de 816 000 \$ auquel s'ajoutent les coûts indirects. Voilà une démonstration de la **rentabilité de la prévention**.

LES IMPACTS POSITIFS DE LA PRÉVENTION

C'est l'utilisation d'une démarche structurée et l'application rigoureuse de mesures préventives qui produisent des résultats concrets en termes de réduction des lésions professionnelles. Selon l'expérience de nombreuses organisations, lorsque l'on apprend à gérer la santé et la sécurité de

Retombées positives de la prévention

MUNICIPALITÉ

- ◆ Diminution des coûts directs et indirects
- ◆ Augmentation de la productivité
- ◆ Diminution des pertes matérielles
- ◆ Maintien en poste d'une main d'œuvre qualifiée
- ◆ Diminution de l'absentéisme et du roulement du personnel
- ◆ Généralisation des outils et des habiletés de gestion
- ◆ Diminution du coût des opérations
- ◆ Diminution des bris matériels
- ◆ Amélioration de la gestion du temps
- ◆ Meilleure utilisation des équipements et machineries (formation)
- ◆ Amélioration des relations du travail

- ◆ Amélioration de la gestion de la municipalité
- ◆ Motivation des travailleurs
- ◆ Amélioration de l'efficacité des interventions
- ◆ Publicité gratuite pour la municipalité lorsqu'elle est citée en exemple
- ◆ Respect de ses obligations légales (LSST art.51)
- ◆ Amélioration de l'image de la municipalité

EMPLOYÉS

- ◆ Augmentation des sommes disponibles pour la prévention
- ◆ Augmentation des activités de prévention
- ◆ Diminution des risques et de la probabilité d'être victime d'une lésion professionnelle
- ◆ Amélioration des conditions de travail
- ◆ Diminution du stress

- ◆ Facilitation du travail
- ◆ Amélioration des conditions d'exécution du travail
- ◆ Amélioration du climat de travail
- ◆ Augmentation de la concertation pour trouver des solutions
- ◆ Amélioration du moral des troupes
- ◆ Maintien de la qualité de vie en général
- ◆ Respect des obligations légales (LSST art.49)

CONTRIBUABLES

- ◆ Augmentation des services à la population
- ◆ Amélioration de la qualité des services à la population
- ◆ Meilleure protection des citoyens
- ◆ Baisse des risques d'accidents et d'incidents pour les citoyens

façon intégrée pour les 4 grands volets et à tous les niveaux de gestion, on constate qu'il y a de nombreux autres bénéfices. L'approche globale et certains des outils utilisés en gestion de la santé et de la sécurité sont en fait l'application de principes de gestion reconnus, et en apprenant à gérer la prévention, on apprend en même temps à mieux gérer globalement.

D'ailleurs, les municipalités qui gèrent efficacement la prévention constatent de nombreux avantages pour les travailleurs, les contribuables ainsi que toute l'organisation.

L'élimination des lésions professionnelles c'est possible. Cela exige toutefois, que la municipalité ait une vision à long terme et qu'elle fasse de la prévention un objectif corporatif aussi important que les autres. Ainsi, la prévention

n'est pas perçue comme une contrainte mais comme un investissement rentable avec un excellent rapport coûts/bénéfices. Une bonne gestion de la prévention peut faire la différence entre une municipalité qui diminue le niveau de taxation de ses contribuables ou augmente les services offerts, et une municipalité qui augmente le niveau de taxation de ses contribuables juste pour maintenir les services.



Pour vous aider dans vos interventions en prévention vous pouvez contacter votre association paritaire sectorielle qui demeure à votre entière disposition pour toute question en matière de santé et de sécurité du travail. Cette démarche n'entraîne pas de frais supplémentaires puisque votre municipalité paie déjà pour les services de l'APSAM, que vous les utilisiez ou non. Il n'en tient qu'à vous d'améliorer le rapport coûts/bénéfices des sommes versées à votre association paritaire.

Nota: Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales »

Région de Montréal:
(514) 849-8373.

De partout au Québec:
1-800-465-1754

<http://www.apsam.com>

Personne-ressource

Michèle Bérubé, conseillère APSAM
mberube@apsam.com
Printemps 2000

